PRÉPOSÉ(E) AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Service du loisir et de la culture

Poste à temps partiel, horaire variable
Période d'emploi : décembre à mars (patinoires extérieures)
Possibilité de poursuivre pour la période estivale (terrains sportifs)

Travailler pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, c'est bien plus qu'occuper un poste.

Ici, tout le monde a une vue sur l'avenir qu'on bâtit, sur la communauté qu'on soutient, sur les petits gestes qui font toute la différence. Parce qu'un emploi, ce n'est pas juste un poste, c'est une perspective, une vision, un regard porté plus loin. C'est voir l'impact de ce qu'on fait, sentir que chaque action favorise le bien commun, et savoir qu'on contribue à quelque chose de plus grand.

Ce poste est pour toi

- Si tu es passionné par le sport et le travail extérieur
- Si tu as le souci d'offrir un bon service à la clientèle
- Si tu es reconnu pour ta proactivité et ton autonomie

Ce qui t'occupera

- Tu fourniras et assureras la disponibilité des équipements et du matériel sur chacun des sites;
- Tu assureras la propreté et la salubrité des installations intérieures et extérieures (parcs, chalets, terrains sportifs, toilettes, etc.);
- Tu veilleras au respect des réservations et aux règlements des sites, ainsi que du bon déroulement des activités;
- Tu contrôleras l'accès aux terrains sportifs, notamment en faisant payer les usagers ou en validant leur abonnement.

Ce que tu dois avoir

- 0 à six (6) mois d'expérience;
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5;
- Avoir de la facilité à communiquer, être courtois(e) et être habile à se faire respecter par les différentes clientèles;
- Posséder une formation en secourisme (un atout).

Ce que tu dois savoir

- Le salaire horaire de ce poste est de 19,71$;
- Poste à temps partiel;
- Période d'emploi : décembre à mars (patinoires extérieures)
 - Possibilité de poursuivre pour la période estivale 2027 (terrains sportifs)
- Horaire de travail variable (soir et fin de semaine) :
 - Horaire de soir : 17 h à 22 h / Horaire de fin de semaine : entre 10 h et 22 h
 - Être disponible pour effectuer un minimum de 2 quarts de travail par semaine durant la saison des patinoires extérieures;
 - Être disponible le mardi 22 décembre en après-midi pour participer à la formation des employés.

Ayez vue sur votre avenir ! Postulez dès maintenant

→ https://emploi.villemsh.ca/emploi/prepose-e-aux-activites-de-loisirs-2